



Le réseau
de transport
d'électricité



RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE À 400 000 VOLTS ENTRE ÉGUZON ET MARMAGNE

UN PROJET POUR ÊTRE AU RENDEZ-VOUS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

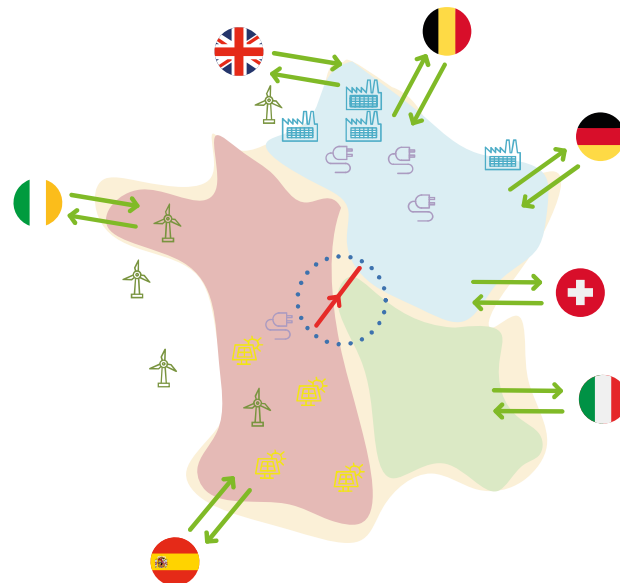
Répondre à l'augmentation de la consommation et de la production d'électricité

L'engagement européen et français en faveur de l'indépendance énergétique et de la neutralité carbone implique une sortie, à terme, des énergies fossiles.

RTE doit donc adapter son réseau afin de répondre à l'augmentation des flux sur les lignes électriques à très haute tension, liée à plusieurs facteurs :

- Le développement de la production d'électricité issue des énergies renouvelables ;
- L'augmentation des échanges d'électricité entre pays européens ;
- L'accroissement de la consommation électrique, en raison de nouveaux usages et de projets de décarbonation industrielle.

Le Centre-Val de Loire est directement concerné par ces enjeux. Sa situation géographique en fait un carrefour stratégique pour la répartition des flux électriques à l'échelle inter-régionale.



Soutenir le développement économique régional

Le renforcement du réseau électrique en Centre-Val de Loire est également structurant pour l'aménagement et le développement du territoire.

En augmentant la puissance électrique disponible en Centre-Val de Loire, le projet Eguzon-Marmagne s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Il favorisera l'intégration, sur le réseau, des énergies renouvelables qui répondent à des objectifs régionaux. Sa réalisation permettra aussi de répondre aux besoins de consommation en électricité des industriels.

Enfin, avec un réseau maillé à l'échelle régionale et inter-régionale, la sécurité d'alimentation électrique du territoire sera renforcée.



En tant qu'acteur de service public, RTE s'engage à moderniser et renforcer son réseau de transport d'électricité, pour répondre aux défis actuels et anticiper ceux de demain. Avec ce projet, RTE accompagne la transition énergétique et la souveraineté industrielle et numérique en région Centre-Val de Loire.



UNE NOUVELLE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE À 400 000 VOLTS ENTRE EGUZON ET MARMAGNE

RTE prévoit de créer une ligne aérienne à 400 000 volts, entre les postes électriques existants d'Eguzon, dans l'Indre, et de Marmagne dans le Cher.

Une ligne à 400 000 volts existe déjà entre Eguzon et Marmagne. Grâce à des travaux menés en 2021 et 2022, sa capacité de transit d'électricité est passé de 1 400 MW à 2 200 MW. Aujourd'hui, il est nécessaire de renforcer cet axe électrique pour répondre aux besoins régionaux et nationaux, en créant une ligne à 400 000 volts, qui portera la capacité de transit à 7 600 MW.

Le projet Eguzon-Marmagne en chiffres :

90 km

environ de ligne électrique aérienne à construire

130

communes concernées par l'aire d'étude

300

millions d'euros d'investissement dont environ 10% de retombées financières pour le territoire (sur la base de projets similaires)

2032

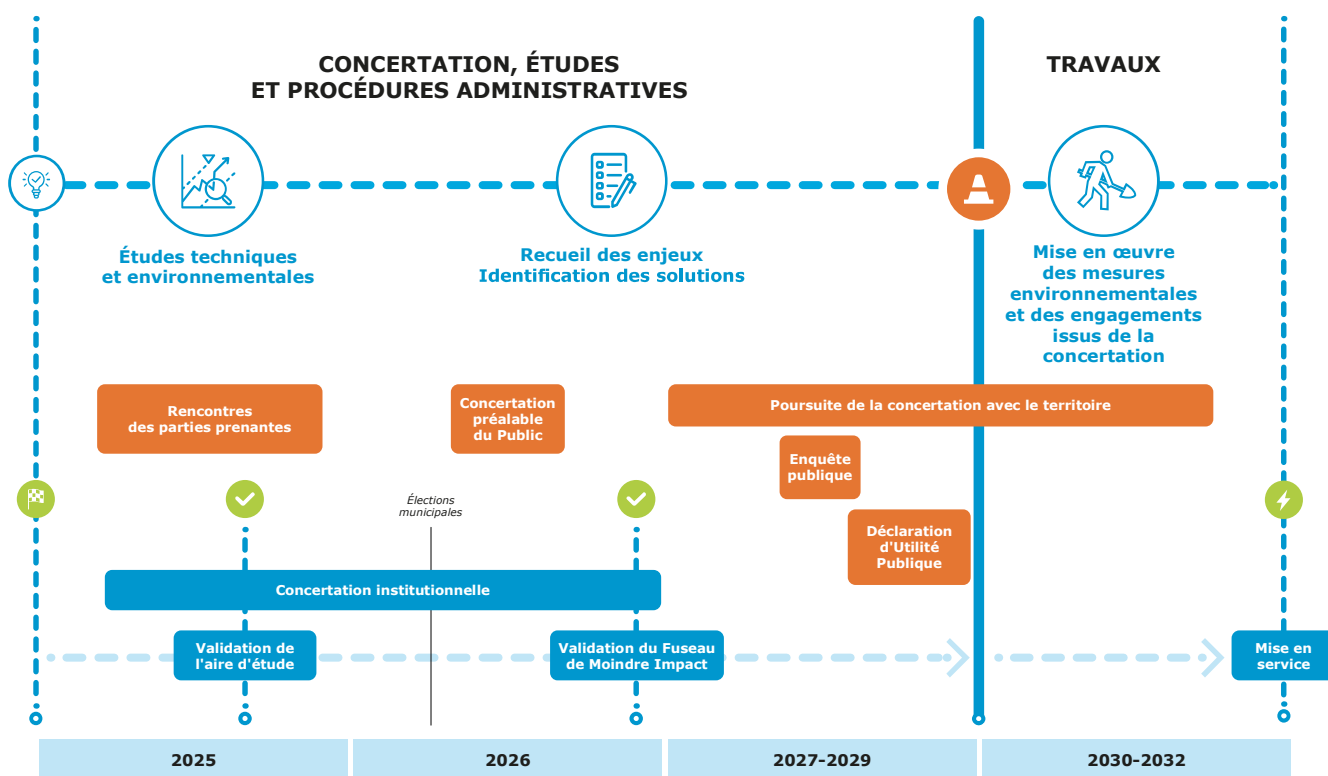
mise en service de la ligne

5 400 MW

de capacité de transport d'électricité supplémentaire, l'équivalent de deux fois la consommation électrique du Centre-Val de Loire



— LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET —



UN PROJET CONCERTÉ AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Rencontrer les élus et les parties prenantes dans le cadre de la concertation institutionnelle

En complément des études préalables conduites par RTE, les échanges avec les acteurs locaux permettent de recenser les sensibilités et les enjeux au sein de la zone d'étude.

Comme tous les projets de RTE, le projet Eguzon-Marmagne fait l'objet d'une concertation, appelée « **concertation Ferracci** »*, menée sous l'égide du préfet. Lors de cette phase clé pour le bon déroulement du projet, l'équipe RTE rencontre les services de l'Etat, les élus et les parties prenantes du territoire (chambre d'agriculture, associations, ...), qui se réunissent lors d'Instances Locales de Concertation.

C'est dans le cadre de cette concertation que **l'aire d'étude du projet**, une zone géographique dans laquelle pourrait s'inscrire la future ligne électrique, sera validée.

* Ferracci, du nom de la circulaire, relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité



Consulter le public, dans le cadre d'une démarche garantie par la Commission Nationale du Débat Public

En parallèle, une **concertation préalable du public** sera réalisée pour informer le plus largement possible les habitants du territoire sur le projet, répondre à leurs questions et recueillir leurs avis et suggestions. Le dispositif de concertation peut prendre la forme de réunions publiques, d'ateliers participatifs, de débats mobiles pour aller à la rencontre des habitants dans les communes concernées par le projet, ou encore d'un espace d'expression et d'information en ligne.

Un ou plusieurs garants sont mandatés par la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** pour accompagner cette démarche de concertation. Leur rôle est de veiller à ce que l'information publiée soit suffisante et compréhensible, et que les modalités de concertation permettent au plus grand nombre de participer à la démarche.

De quoi discute-t-on ?

L'objectif de ces phases de concertation est de **discuter du projet et de ses enjeux**, de **définir les différents fuseaux** (vastes couloirs de passage possibles de la future ligne électrique), puis de les **comparer** afin d'**éclairer** le choix du fuseau de moindre impact (FMI), prévu en 2026. Le FMI

correspond à la meilleure solution d'implantation, d'un point de vue sociétal, environnemental, paysager, technique et économique, dans laquelle sera ensuite défini le tracé définitif de la ligne.

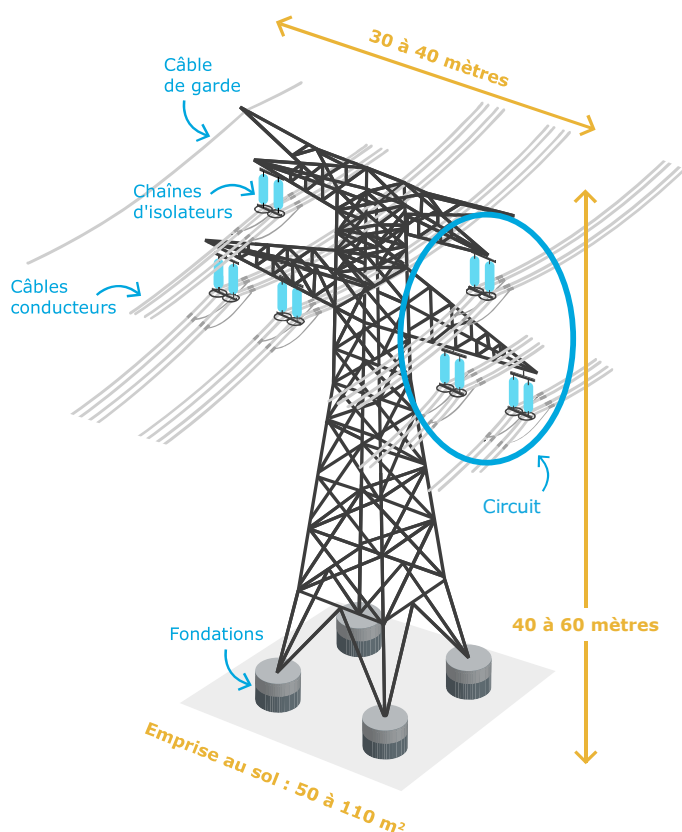


QU'EST-CE QU'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE À DEUX CIRCUITS 400 000 VOLTS ?

Les lignes électriques sont composées de câbles dans lesquels transite le courant, portés par des pylônes.

Les lignes sont soit à simple circuit, soit à deux circuits. Le courant utilisé étant triphasé, il y a trois phases par circuit. Chacune des phases peut utiliser 2 à 4 câbles électriques.

Pour répondre au besoin de transit nécessaire, la future ligne électrique sera équipée de deux circuits, installés sur une seule et même file de pylônes. **La distance entre 2 pylônes varie de 350 à 500 mètres.**



Câbles conducteurs :

Câbles qui transportent le courant électrique.

Câbles de garde :

Au nombre de deux, ils ne transportent pas d'électricité mais protègent les câbles conducteurs de la foudre. Équipés de fibre optique, ils permettent de transmettre des informations nécessaires à la gestion du réseau électrique.

Chaînes d'isolateurs :

Généralement en verre, elles assurent l'isolement électrique entre le pylône et le câble sous tension. Plus la tension est élevée, plus il y a d'isolateurs. Dans le cas du projet Eguzon-Marmagne, chaque chaîne sera composée de 16 à 19 isolateurs.

Fondations :

La partie visible des fondations, généralement en béton, dépasse d'environ 1 mètre du sol, et sa largeur est comprise entre 50 cm et 1,5 mètres.

L'ÉQUIPE RTE DU PROJET

L'équipe est à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse mail suivante :
rte-eguzon-marmagne@rte-france.com



Cyril Mounier,
Responsable
du Projet



Olivier Brisset,
Responsable
de la Concertation



Qui est RTE ?

Assurer à tous, 24h/24, 7j/7, 365j/an, en France et en Europe, l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre.

RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment sur le territoire national

grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés. RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation.

Présent dans 1 commune française sur 2, RTE achemine cette électricité, depuis les sites de production jusqu'au réseau de distribution local, partout en France et avec la même qualité de service !



Le réseau
de transport
d'électricité

RTE

www.rte-france.com



@RTE_Ouest